



AGENDA 21

Atelier 4 : Economie responsable et durable

Séance 2 : 17 mars

Table des matières

1	Les ateliers : organisation et méthode	2
1.1	Les assises pour une Ville écologique	2
1.2	Les ateliers thématiques	2
2	Participants.....	3
3	Validation du compte-rendu de la première séance	3
4	Travaux en atelier.....	3
4.1	Thème 1 : Impacts environnementaux des entreprises	4
4.2	Thème 2 : Incitation, sensibilisation et formation des entreprises au développement durable.....	6
4.3	Thème 3 : Développement économique de proximité	8
4.4	Thème 4 : Entreprises et solidarité	9
5	Nomination des rapporteurs en séance plénière.....	10

1 Les ateliers : organisation et méthode

1.1 Les assises pour une Ville écologique

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication de tous les acteurs du territoire, la Ville de Colombes souhaite associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

Une importante phase de concertation avec un maximum d'acteurs de la ville, entreprises, associations, bailleurs sociaux, habitants et autres partenaires a ainsi été engagée : les assises locales pour une ville écologique. Ces assises doivent permettre de définir ensemble des enjeux, des objectifs et des propositions d'actions.

La synthèse de l'ensemble des travaux des assises formera un Livre Blanc de la concertation sur lequel la Ville pourra s'appuyer pour concevoir en 2009 son Agenda 21.

1.2 Les ateliers thématiques

Objectifs

Les ateliers thématiques de l'Agenda 21 constituent l'élément central des assises du développement durable. Il s'agit de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune de ses composantes. Ces ateliers réunissent des agents de la Ville, des acteurs du territoire mais aussi des citoyens pour élaborer en commun les propositions d'actions.

Il s'agit pour chaque groupe de partir des constats du diagnostic sur sa thématique, puis d'envisager l'avenir du territoire en fonction des grandes dimensions que sont la démographie, l'économie, le tissu social, l'environnement, la culture et l'éducation ou encore la gouvernance. L'objectif est de parvenir, à l'issue de la dernière séance, à faire émerger les principaux axes de la thématique et d'identifier des propositions d'actions concrètes, qui seront des guides pour l'élaboration du programme d'action.

Déroulement

Les ateliers thématiques se tiennent de février à avril 2009. Ils se déroulent sur trois séances de travail d'une demi-journée chacune :

- Deux séances de travail en groupe en février puis mars 2009
- Une réunion de restitution plénière le 08 avril 2009. A cette occasion, chaque groupe de travail présentera aux membres de l'ensemble des ateliers les résultats de ses travaux

Un événement de présentation du Livre Blanc à l'ensemble des colombiens et des colombiennes aura lieu le 9 juin 2009 à l'Avant Seine.

Ce document présente l'expression libre des participants aux ateliers thématiques et n'engage en rien la Ville de Colombes. Chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel.

2 Participants

Les ateliers sont composés de représentants de trois collèges :

- Des habitants de Colombes volontaires
- Des représentants des conseils de quartier
- Des représentants du tissu économique de Colombes
- Des représentants institutionnels ou associatifs
- Des personnalités qualifiées
- Des membres des services de la Ville
- Des élus de Colombes

3 Validation du compte-rendu de la première séance

Il est demandé aux participants de réagir sur le compte rendu de la première séance.
Il n'y a pas de remarques particulières, le compte-rendu est donc validé.

4 Travaux en atelier

Les animateurs demandent aux participants de reformer les groupes de travail en fonction des thématiques identifiées lors de la première séance.

Pour cette seconde session des ateliers, le travail est organisé en 3 étapes :

- **Etape 1 : Identifier un, deux ou trois objectifs pour chaque thématique**

Ce ou ces objectifs traduisent le pourquoi de l'action et doivent être formulés sous forme de phrase par les participants.

- **Etape 2 : Sélectionner une action prioritaire par objectif**

Le groupe doit ensuite choisir une action concrète à mettre en place dans le cadre de chaque objectif. Les actions sont choisies pour leur caractère prioritaire ou symbolique et doivent permettre de répondre concrètement et opérationnellement aux objectifs.

- **Etape 3 : Réaliser un poster par action prioritaire**

Il est demandé aux participants d'élaborer un poster par action suivant la trame suivante :

- Les préalables à l'action
- Les étapes à mener
- Les moyens nécessaires (hors financier)
- Les indicateurs de suivi
- La temporalité de l'action : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 2 ans) ou long terme (3 à 5 ans) ?

Retranscription des posters formulés par les participants :

4.1 Thème 1 : Impacts environnementaux des entreprises

Objectif 1	Action prioritaire
<p>Améliorer la gestion des déchets de toutes les entreprises de Colombes : grandes entreprises, PME/PMI, artisans, commerçants ...</p>	<p>Créer une redevance sur les déchets industriels banals</p>

Les préalables

- Information et sensibilisation des entreprises : recueil des demandes et des besoins

Les étapes

- Réaliser un état des lieux / diagnostic : fréquences nécessaires, volumes produits...
- Echanger les bonnes pratiques avec des collectivités ayant déjà mis en place la redevance
- Mettre en place le système (notamment facturation)
- Choisir l'éventuel prestataire
- Mettre à disposition des containers pour déchets spéciaux

Les moyens nécessaires

- Le matériel et le personnel si la collecte des DIB est organisée en régie
- Le personnel pour le suivi si la collecte des DIB est passée en délégation

Les indicateurs de suivi

- Taux de participation
- Taux de recouvrement
- Suivi des tonnages
- Suivi trimestriel

La temporalité de l'action

- Moyen terme

Les remarques en séance

- La redevance spéciale est dans la grande majorité des cas gérée en délégation de service public. C'est le délégataire qui gère l'ensemble du dispositif, dont le système de facturation, ce qui allège l'organisation pour les services de la collectivité. Néanmoins le contrôle du délégataire doit être opéré avec soin par les services de la Ville.
- Un participant attire l'attention sur le cout d'une nouvelle DSP pour la collectivité et sur la faible popularité de ce type de mesure auprès des petites entreprises.

- Mais cette mesure peut aussi être vue pour les petites entreprises comme une offre de service globale qui leur permet de respecter leurs obligations sans avoir à rechercher eux même un prestataire pour l'élimination de leurs déchets. D'où l'importance de débiter cette mesure par une phase de sensibilisation des entreprises du territoire.

-

Objectif 2	Action prioritaire
Limiter l'impact des zones d'activités sur le territoire de Colombes	Créer de nouvelles zones d'activités durables sur Colombes

Les préalables

- Trouver les réserves foncières nécessaires
- Analyser la pollution des sols des terrains
- Définir le projet politique et du type d'entreprise ciblée : qui la Ville souhaite t'elle faire venir ?
- S'assurer de l'existence des compétences nécessaires au sein de la Ville

Les étapes

- Inscrire les projets/zones dans le PLU
- Réaliser une étude de marché (promoteurs)
- Définir un cahier des charges type
- Prévoir une expertise technique en interne
- Monter une politique de logement et d'éducation en lien

Les indicateurs de suivi

- Indicateurs de localisation / faisabilité
- Taux de commercialisation
- Bilan carbone et bilan environnementaux des zones d'activités

La temporalité de l'action

- Moyen / long terme

4.2 Thème 2 : Incitation, sensibilisation et formation des entreprises au développement durable

Objectif 1	Action prioritaire
<p>Inciter les entreprises à s'auto-évaluer en matière de développement durable</p>	<p>Créer un référentiel avec des indicateurs développement durable à disposition des entreprises de Colombes</p>

L'objectif est de toucher tous les secteurs et les tailles d'entreprise, prendre en compte les différents métiers. On peut donc imaginer plusieurs référentiels (artisans/commerçants/grandes entreprises) à condition de rester cohérent. Les entreprises qui choisissent de s'engager s'auto-évaluent par rapport au référentiel.

Les préalables

- Compiler les données existantes : réglementation et référentiels nationaux
- S'inspirer des nombreux outils existants déjà : « ne pas réinventer l'eau chaude »

Les étapes

- Créer le(s) outil(s) référentiel(s)
- Faire connaître le référentiel et motiver/inciter les acteurs à prendre part à la démarche : réunions, blog, articles...
- Fournir les outils aux entreprises engagées et recueillir les résultats.

Les moyens nécessaires

- Informations, documents
- Intervenants développement durables et outils de communication

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises contactées
- Nombre d'entreprises qui se sont engagées

La temporalité de l'action

- Environ 18 mois pour mettre en place le référentiel

Les remarques en séance

- Le travail de collecte et de synthèse des référentiels existants est un travail long et important qui ne doit pas être négligé
- Pour créer le ou les référentiels, il faut inviter autour de la table des représentants de tous les catégories d'entreprises / métiers
- Le référentiel doit aborder tous les aspects du développement durable, dont les aspects sociaux.

Objectif 2	Action prioritaire
Faire progresser les résultats des entreprises par rapport à leur première évaluation	Mutualiser les savoir-faire et création d'un label

Les préalables

- Recenser les savoir faire aux regards des premières évaluations

Les étapes

- Suite à son auto-évaluation, l'entreprise se fixe des objectifs
- La Ville de Colombes aide les entreprises à atteindre leurs objectifs en favorisant la diffusion des savoir faire et l'échange des bonnes pratiques.
- Un label est attribué aux entreprises qui s'engagent sur des objectifs concrets d'amélioration
- Communiquer sur les avantages liés au label : aides, soutiens, campagne de communication...
- Organiser le suivi des entreprises engagées

Les moyens nécessaires

- Moyens humains : experts, communication, administratif ...

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises labélisées,
- Progrès par rapport à la première évaluation.

La temporalité de l'action

- Après l'objectif 1, de 18 mois à 3 ans
- L'échelle temporelle est fonction des objectifs que se fixe chaque entreprise engagée

Objectif 3	Action prioritaire
Permettre aux entreprises de se former sur le développement durable	Mettre en place des formations inter-entreprises adaptées aux contraintes des TPE /PME

Les préalables

- Passer un accord avec les chambres consulaires pour l'organisation des formations

Les étapes

- Sélectionner les organismes de formation susceptibles d'intervenir
- Etablir des programmes de formation adaptés aux TPE / PME

- Faire connaître ces formations auprès des TPE/PME
- Monter les formations

Les moyens nécessaires

- Experts métiers
- Experts formations développement durable

Les indicateurs de suivi

- Nombre de personnes formées
- Evolution des indicateurs (notation) de l'entreprise après la formation

La temporalité de l'action

- En parallèle de l'objectif 2
- Action permanente

4.3 Thème 3 : Développement économique de proximité

Objectif 1	Action prioritaire
Favoriser l'intégration du développement durable par les entreprises de Colombes	Créer un réseau d'entreprise Colombiennes intégrant le développement durable

Les préalables

- S'appuyer sur l'existant

Les étapes

3 types d'entreprises « cibles » :

- Les grandes entreprises « Majors »
 - Identifier leurs besoins
 - Valoriser leur savoir faire et expérience
- Les PME/PMI et TPE
 - Favoriser les synergies avec les majors (travail en commun)
- Les créations
 - Favoriser les synergies avec les majors (travail en commun)

Crée une Charte « simplifiée » du développement durable de Colombes :

- Grands principes + propositions d'actions concrètes

Faire adhérer les entreprises à la charte

- Les entreprises s'engagent sur au moins une action développement durable à mettre en place par an

La temporalité de l'action

- 2009 : conception et lancement de la charte
- 2010 : objectif 20% des entreprises adhèrent à la charte
- 2011 : objectif 51% des entreprises adhèrent à la charte

Les indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises adhérentes au réseau
- Taux de reprise des actions développement durables
- Les couts évités par les entreprises
- Le chiffre d'affaire généré par les synergies commerciales

Les remarques en séance

- Le travail d'échange entre majors et petites entreprises pourrait s'inspirer des réseaux « plateau » existant (coaching par des membres de grandes entreprises)
- Nécessite un travail important en matière de réseau d'échange entre les entreprises : un support internet ?
- L'intercommunalité devra être envisagée pour étendre et renforcer cette action

4.4 Thème 4 : Entreprises et solidarité

Objectif 1	Action prioritaire
Créer et animer des réseaux de proximité entre entreprises et acteurs du territoire	Créer un espace d'échange

Les étapes

Créer un espace d'échange entre entreprise, association et habitants :

- Café citoyen
- Mise à disposition de salles type centres de loisirs
- Espace virtuel (site Internet à destination des entreprises locales)

L'objectif est de créer un espace de dialogue entre par exemple les entreprises de Colombes, les établissements scolaires et les associations d'insertion. Aujourd'hui ces acteurs sont réunis dans des réseaux qui ne se rencontrent pas nécessairement.

Cette action pourrait ensuite être élargie à d'autres thèmes : par exemple une plate-forme de covoiturage.

Les indicateurs de suivi

- Fréquentation des locaux
- Fréquentation/échange sur le site Internet

La temporalité de l'action

- Réseau de proximité et d'échange solidaire : court terme

Objectif 2	Action prioritaire
Créer des emplois en valorisant le recyclable	Créer une ressourcerie - recyclerie

Objectif : récupérer des objets (dépôts sauvages, déchetteries) pour les remettre en état puis les vendre/échanger.

Les étapes

- Trouver le foncier disponible
- Monter le service : gestion municipale ou associative
- Lier le dispositif avec un objectif d'emploi de personnes en réinsertion

Les indicateurs de suivi

- Fréquentation
- Nombre d'objets
- Tonnages de déchets échangés
- Nombre d'emploi en insertion créée

La temporalité de l'action

- Long terme

Les remarques en séance

- Des réflexions sont déjà en cours au sein de la Ville pour monter ce type d'opération avec des vélos. Les conditions du montage de cette action sont :
 - L'activité doit être rentable
 - L'activité ne doit pas faire de concurrence déloyale aux activités privées existantes

5 Nomination des rapporteurs en séance plénière

Il a été demandé en début de séance la désignation de deux rapporteurs dans le cadre de la séance plénière se déroulant le 8 avril prochain. Ils auront pour mission de présenter l'ensemble des travaux du groupe « Economie responsable et durable ». A cet effet, le cabinet Solving Efeso assure la préparation du support et apportera assistance aux rapporteurs désignés.

Les rapporteurs pour Economie responsable et durable sont :

- Benoit HEDOU
- Emmanuel ORVAIN
- Cephyse LE GUERN